

Établissement Joliette pour femmes *Comité des détenues*

À l'établissement pour femmes de Joliette nous avons vécu plusieurs changements sous l'ère Harper. L'ensemble des prisonniers ont perdu des privilèges importants qui facilitaient pourtant une réinsertion sociale optimale.

Voici une liste exhaustive de ce que nous avons perdu :

1. Le droit à la semi-liberté, accordée automatiquement au sixième de la sentence, pour une première infraction n'ayant aucune codification de violence et / ou d'autres restrictions.
2. Des placements extérieurs qui favorisaient la responsabilisation du prisonnier faisant en sorte de redonner à la communauté sous forme de bénévolat dans les centres d'hébergement ou tout autre organisme à but non-lucratif.
3. Beaucoup de permissions de sortie avec ou sans escorte. Ces sorties sont cruciales pour la réinsertion sociale. Elles favorisent le resserrement des liens familiaux, ainsi qu'avec la collectivité.
4. Le droit de fréquenter les institutions scolaires : CEGEP et université extérieurs à l'établissement de détention. Le résultat est que le manque de scolarisation diminue grandement les chances de placement communautaire pour les prisonniers.
5. Les prisonniers âgés n'ont plus le droit de recevoir la pension de vieillesse du gouvernement. Le résultat est qu'elles n'ont aucun revenu pour subsister à l'intérieur des murs et doivent travailler au-delà de 65 ans.
6. 30% de nos salaires ont été amputés, malgré l'augmentation du prix de tous les produits d'usage. De plus, les salaires des prisonniers n'ont pas été indexés depuis les années 80. Avec notre salaire net, nous devons acheter notre cantine (nos produits essentiels de base et d'hygiène), les articles du catalogue, les cartes d'appel (au coût de 0.57\$ pour un appel local ou 0.11\$ par minute pour un appel à l'extérieur de Joliette), les articles pour les loisirs et également contribuer à la caisse du Comité des détenus.
7. Plusieurs des produits que nous retrouvions sur notre liste d'épicerie que l'on pouvait se procurer avec l'allocation de 35.00\$ par semaine ne sont désormais accessibles que par notre cantine.

8. Nous sommes maintenant contraintes d'acheter nos vêtements et autres produits de remplacement dans le catalogue carcéral seulement. Le fournisseur vend des vêtements de piètre qualité au prix des grandes chaînes de magasin. L'achat par catalogue est tout à fait inaccessible entre autres en raison des prix imposés et du délai de réception de la marchandise (environ trois mois). Notre pouvoir d'achat est très limité par le fait que plusieurs femmes ne peuvent pas travailler, ne reçoivent pas d'argent de l'extérieur et que le système de paye pour prisonniers n'a pas été indexé à l'inflation depuis les années 1980. Notamment pour les femmes qui gagnent ou perdent du poids et aussi que les longues sentences, il est pratiquement impossible d'arriver à économiser assez pour renouveler ou remplacer les articles de vêtement ou de base. Il en résulte assurément une grande perte d'estime de soi ce qui crée un cercle vicieux auquel nous sommes soumises.
9. Le délai pour l'obtention d'une suspension du casier judiciaire (demande de pardon) est passé de 5 à 10 ans après l'expiration de la peine, soit le double, pour plusieurs infractions. Pour une personne seule, il est très difficile – voire même presque impossible – avec un casier judiciaire de combler ses besoins de base comme l'obtention d'un logement, de crédit et même l'assurance.
10. Les sentences vie ont perdu le droit à une révision judiciaire après 15 ans.
11. Les programmes de mise en liberté graduelle et structurée qui sont immanquablement la première étape de la réinsertion sociale dans la collectivité, sont devenus plus difficilement accessibles durant les mandats du gouvernement Harper.
12. Avec toutes les coupures budgétaires effectuées depuis 2006, nous devons dorénavant défrayer les coûts de la caisse du Comité des détenues, ainsi que les coûts de remplacement et d'entretien de l'ameublement qui constitue selon nous la base de notre maintien d'un milieu décent :
 - Congélateur
 - Télévision
 - Machine à coudre
 - Table pique-nic

- Ameublement extérieur des unités pour les visites familiales privées
13. Également, l'approvisionnement de plus en plus difficile de fruits et légumes frais, ainsi que les nombreuses coupures de plusieurs items sur notre liste d'épicerie nous ont forcées à restreindre drastiquement notre alimentation.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral et le Service correctionnel du Canada renverse les changements notés ci-dessus afin d'améliorer les conditions de vie des prisonniers et les résultats d'incarcération qui en découlent pour la société.